

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RUSTREL

### PROCES VERBAL DE SEANCE

**SEANCE DU 05 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 28 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ESCOFFIER, 1<sup>ER</sup> Adjoint au Maire.

Conseillers présents : Mmes, KRAMER, LOISON, GIANATI  
MM. ESCOFFIER, CASTOR, ARMAND, JEAN et GUIRAUD

Conseillers absents : MME PEY (procuration à Mme LOISON), MME MARICHAL

Maire empêché : M TARTANSON

Secrétaire de séance : Anne-Marie LOISON

#### **Objet : DEBAT du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire informe que dans le cadre de la mise en place du PLU, un débat sur le PADD doit avoir lieu en Conseil Municipal conformément à l'article L 153-12 du Code de l'urbanisme.

Après avoir rappelé les trois axes du PADD en les détaillant à savoir :

#### **AXE 1. Favoriser un développement urbain maîtrisé sur la commune de Rustrel en cohérence avec les équipements et réseaux du territoire**

*Orientation 1 – Permettre une redynamisation de la croissance démographique tout en restant cohérent avec les ressources du territoire*

*Orientation 2 – Maîtriser et renouveler le parc de logements pour maintenir la population existante et répondre à l'accueil de nouveaux arrivants.*

*Orientation 3 – Accompagner l'évolution des équipements publics et des réseaux pour répondre aux besoins de la population future*

#### **AXE 2 : Préserver et valoriser le paysage et l'environnement et limiter l'exposition aux risques naturels et nuisances**

*Orientation 4 – Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers à horizon 2035*

*Orientation 5 – Mettre en valeur le paysage et le patrimoine de Rustrel*

*Orientation 6 – Préserver, gérer et valoriser les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue*

*Orientation 7 – Tenir compte des risques dans le développement urbain du territoire*

*Orientation 8 – Encourager le développement des énergies renouvelables*

#### **AXE 3 : Soutenir et accompagner le développement touristique, commercial et artisanal, préserver l'activité agricole et permettre le renforcement des mobilités**

*Orientation 9 – Maintenir et développer l'attractivité touristique de la commune*

*Orientation 10 – Soutenir et préserver en priorité les commerces et services localisés dans le centre-village de Rustrel*

*Orientation 11 – Maîtriser l'activité économique et artisanale de Rustrel*

*Orientation 12 – Soutenir l'activité agricole sur le territoire*

*Orientation 13 – Renforcer les modes de déplacements doux sur la commune de Rustrel*

*Orientation 14 – Permettre le développement de l'offre en stationnement*

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire ouvre le débat en Conseil Municipal,

Après lecture et explications faites par Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire sur les axes du PADD, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire demande au Conseil s'il y a des questions.

**Exposé des remarques et questions :**

Des élus font remarquer qu'il y a beaucoup d'obstacles à la réalisation des trois axes du PADD, notamment d'ordre financiers. Ils s'interrogent également sur le fait que ce soit un débat sans vote.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire clos le débat sur le PADD.

La séance est levée à 21 H 15

Philippe ESCOFFIER,  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Rustrel  
Pour le maire, empêché,



la secrétaire de séance  
Anne-Marie LOISON

A blue ink signature, likely of Anne-Marie Loison, the secretary of the session.